



## Traité Yebamot

### Michna 6 - Chapitre 7

ז, כהן גדול, פעמים שהוא פוסל. כיצד: בת כהן שנישאת לישראל, ילדה ממנה בת, והלכה הבת ונישאת לכוהן, ילדה ממנה בן--הרוי זה ראוי להיות כהן גדול, עומד ומשמש על גבי המזבח, מאכיל את אימו; ופוסל את אם אימו, וזאת אומרת, לא כבני כהן גדול, שהוא פוסלני מן התרומה.

Un Cohen Gadol peut parfois ôter le droit de manger de la Terouma. Si une fille de Cohen a épousé un Israélite et qu'ils ont eu une fille ; cette fille s'est mariée à un Cohen et ils ont eu un garçon, celui-ci peut devenir Cohen Gadol et offrir des sacrifices sur l'autel. Il donne le droit à sa mère de manger de la Terouma mais retire ce droit à sa grand-mère ; celle-ci peut dire : qu'il n'y ait pas [beaucoup d'enfants] comme mon fils le Cohen Gadol qui m'ôte le droit de manger de la Terouma.



### Questions au Rav Dayan (tome 6)

Ces questions, vous vous les êtes posées un jour, ou vous vous les poserez dans l'avenir...

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - [www.torah-box.com/editions](http://www.torah-box.com/editions)